

101

Commission permanente
Séance du 20 novembre 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48839

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Réalisation d'un espace social commun quartier Maurepas - Gayeulles à
Rennes - Avenant n°4 au lot n°6 menuiseries extérieures**

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 23 mai 2016, 30 janvier et 26 juin 2017, 23 avril et 28 mai 2018, 28 janvier et 25 février 2019, 27 avril et 25 mai 2020, 30 août et 6 décembre 2021, 30 mai et 21 novembre 2022, 12 juin, 10 juillet et 18 septembre 2023 ;

Expose :

Rappel de l'opération et du programme de travaux :

Le Département d'Ille-et-Vilaine a confié par délibération en date du 26 juin 2017 à la société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine un mandat pour l'étude et la réalisation de la construction du nouvel espace social commun dans le quartier Maurepas-Gayeulles à Rennes.

L'enveloppe prévisionnelle de cette opération de travaux est estimée à 12 875 000 € HT soit 15.450.000 € TTC. La rémunération de la société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine s'élève à 444 077,44 € HT soit 532 892,93 € TTC.

Ce rapport porte sur l'avenant n°4 au marché N° M20190053 relatif au lot n°6 – menuiseries extérieures.

Lors de sa réunion du 19 septembre 2023, la commission d'appel d'offre a émis un avis favorable à la passation de l'avenant n°4 au lot n° 6 menuiseries extérieures.

Le marché n° M20190053 – lot n° 6 menuiseries extérieures a été notifié à l'entreprise BILLIET le 10 juin 2020 pour un montant de 1 004 480,99 € HT soit 1 205 377,19 € TTC.
Des précédents avenants ont déjà été conclus.

L'avenant n° 4 concerne des prestations complémentaires à la suite d'oublis en phase conception.

Afin de sécuriser les bureaux et permettre une ouverture des baies pour la ventilation naturelle, la fourniture et la pose de garde-corps sont nécessaires devant 2 baies pompier.

La fourniture et la pose des garde-corps s'élèvent à 3 781,20 € HT.

Objet		Montant	Pourcentage d'augmentation résultant de l'avenant
Montant marché initial		1 004 480,99 € HT	
Avenant	1	Inflation des matériaux et des fournitures et suppression de la clause de révision des prix ; Pénurie de mélèze entraînant une variante ; Travaux supplémentaires (adaptations techniques et règlementaires)	282 523,75 €
	2	Suppression d'une partie des bavettes des menuiseries extérieures / Fourniture et pose porte vitrée en remplacement porte pleine	-19 494,16 €
	3	Reprise des menuiseries extérieures de mauvaise dimension ; Adaptation du Mur rideau de l'atrium pour lui rendre son degré coupe-feu règlementaire	26 640,10 €
	4	Fourniture et pose de garde-corps	3 781,20 €
Montant total avenants € HT		293 450,89 € HT	29,21 %
Montant du marché après avenants		1 297 931,88 € HT soit 1 557 518,26 € TTC	

S'agissant d'une augmentation supérieure à 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise.

A ce stade, l'enveloppe financière confiée à la société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine est suffisante.

Décide :

- d'autoriser la Société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine, mandataire, à signer l'avenant n° 4 du lot n°6 – menuiseries extérieures d'un montant de 3 781,20 € HT, soit 4 537,44 € TTC, portant le marché après avenants du titulaire entreprise BILLET à 1.297.931,88 € HT soit 1.557.518,26 € TTC.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2023

ID : CP20231942V3

Pour extrait conforme